

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 38 (1902)
Heft: 50

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

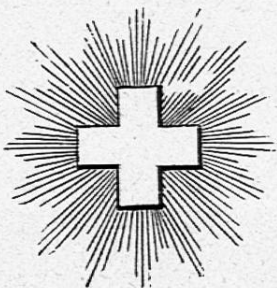
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La caisse de retraite du corps enseignant primaire genevois.* — *Revue des journaux.* — *La classe modèle française.* — *Echo du 23 novembre.* — *Chronique scolaire : Jura bernois. Vaud. Berne. Bâle-Ville.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Ecole enfantine : Les récits.* — *Sciences naturelles : La pomme de terre (suite).* — *Comptabilité.* — *Chant : Le pays natal.*

LA CAISSE DE RETRAITE

du Corps enseignant primaire genevois.

Une modification apportée récemment aux statuts de la Caisse de Prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire du canton de Genève nous engage à donner quelques renseignements sur sa situation actuelle. Nous les devons à l'obligeance de M. L. Favas, membre du comité de la Société pédagogique genevoise, qui est chargé de la comptabilité de la Caisse.

Fondée en 1839, cette institution resta longtemps indépendante de l'Etat; ce n'est qu'en 1886 que la loi lui donna la sanction officielle. Mais les pensions qu'elle distribuait n'avaient pas encore la garantie de l'Etat; en 1893, le comité prit l'initiative de la demander et, par son activité persévérante, il fut assez heureux pour l'obtenir en 1896. Ainsi que les statuts le prescrivent, le but de la Caisse n'est pas seulement de servir une pension viagère aux fonctionnaires de l'enseignement primaire, mais aussi, en cas de décès de ceux-ci, une pension des trois quarts du taux normal aux orphelins jusqu'à leur majorité, ou, à leur défaut, de la moitié à la veuve et du quart aux ascendants directs.

Il n'est pas besoin d'insister sur les bienfaits que peut répandre autour d'elle une institution établie sur de tels principes. A la clôture de l'exercice de 1901, le nombre des sociétaires était de 387; celui des pensionnés, y compris les veuves, les orphelins et les ascendants, s'élevait à 54, et la somme qui leur avait été payée durant l'année écoulée se montait à 51 900 francs. Malgré l'importance de ce service, le capital de la Caisse était en augmentation de près de 31 000 francs sur l'exercice de 1900. Ce capital s'élevait lui-même à la somme respectable de 536 000 francs.

En présence d'une situation si florissante, le comité se demanda si le moment n'était pas venu d'augmenter le montant de la pension, qui était normalement de 1400 francs. Il est sans doute très prudent et très méritoire de thésauriser en vue de l'avenir, mais il est aussi de la plus élémentaire justice de faire bénéficier les générations actuelles d'une prospérité qu'elles ont, dans une large mesure, contribué à créer. Après une étude approfondie de la question, le comité, par l'organe de M^{me} Albaret, présenta un rapport explicite à l'assemblée générale des sociétaires, tenue le 20 mars 1902. Il proposait : a/ de fixer la pension normale à 1600 francs ; b) d'approuver une disposition stipulant que lorsque le capital aura atteint la somme de 600 000 francs, la pension sera portée à 1700 francs ; c/ de décider qu'à partir de ce moment, chaque nouvelle augmentation de 60 000 du dit capital aura pour corollaire une augmentation de 50 francs de la pension annuelle.

Ces dispositions reçurent l'adhésion de l'assemblée ; mais, la pension étant garantie par l'Etat, elles ne pouvaient avoir force de loi qu'en vertu d'une décision du Grand Conseil. Mis au courant de la situation par un rapport favorable du Conseil d'Etat, notre corps législatif n'a fait aucune opposition. Sans discussion et à l'unanimité, il a donné son approbation aux modifications introduites dans les statuts de la Caisse.

Ainsi, le corps enseignant genevois peut considérer avec satisfaction l'étape parcourue et avoir confiance dans l'avenir. Grâce aux récentes décisions, les vieux serviteurs de l'école sont assurés d'une retraite suffisante, qui leur permettra de jouir d'un repos bien mérité. Honneur à tous ceux qui, par leurs efforts, ont contribué à ce beau résultat !

R.

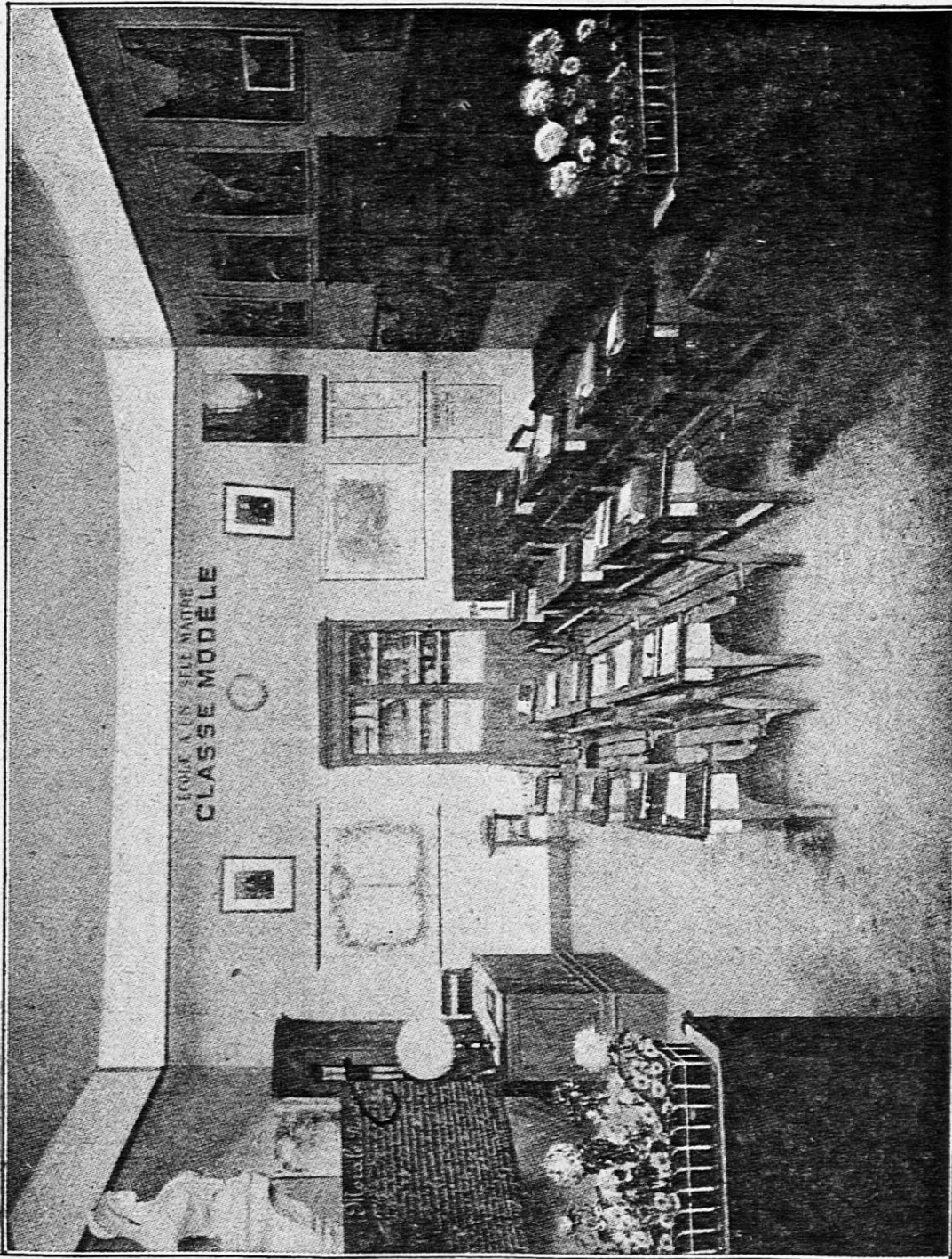
REVUE DES JOURNAUX

Dans la *Revue scientifique*, M. Albert Mathieu, parlant de la nouvelle ligue française *des médecins et des familles*, s'exprime comme suit :

La pédagogie n'est pas une science faite, elle est en pleine évolution : elle doit élargir ses limites et son esprit et perfectionner ses méthodes. Il importe que cette évolution ne reste pas dans le domaine de la philosophie et de la théorie ; il faut que les praticiens s'inspirent de l'esprit nouveau et le fassent pénétrer dans les classes et les écoles.

Malheureusement, la pédagogie est dédaignée et négligée par la grande majorité des membres de l'enseignement secondaire. On n'exige d'eux aucune notion de pédagogie théorique, aucun exercice de pédagogie pratique. Leur apprentissage professionnel est à ce point de vue beaucoup plus négligé que celui des instituteurs. Quelle grave et dangereuse lacune !

Les méthodes d'enseignement, d'entraînement, de punitions se perpétuent par tradition, et les façons de procéder ne diffèrent guère de ce qu'elles étaient il y a cent ans. Les programmes se



*La classe modèle française. Ecole à un seul maître.
(Voir Educateur du 27 octobre 1900.)*

sont démesurément enflés, et cependant les élèves restent surchargés d'écritasserie inutile et d'inutiles exercices de mémoire ! On stimule les bons par l'émulation, on contraint plus ou moins les insuffisants, paresseux vrais et faux paresseux, par les punitions qui ajoutent encore à l'écritasserie...

ECHO DU 23 NOVEMBRE

La comparaison entre les deux votations fédérales, celle du 26 novembre 1882, dite du « Bailli scolaire » et celle du 23 novembre dernier ne manque pas d'un certain intérêt.

	1902		1882	
	Oui	Non	Oui	Non
Zurich	41,357	10,661	20,462	37,566
Berne	42,959	9,011	31,768	43,950
Lucerne	6,771	1,620	7,086	19,530
Uri	1,602	894	210	3,900
Schwytz	3,087	942	610	9,833
Obwald	822	491	72	3,308
Nidwald	846	596	179	2,477
Glaris	3,154	1,191	1,410	4,293
Zoug	2,233	768	907	3,675
Fribourg	10,271	1,744	4,148	20,425
Soleure	6,972	2,736	7,191	6,767
Bâle-Ville	4,420	506	4,354	3,752
Bâle-Campagne	3,139	1,247	2,792	5,550
Schaffhouse	6,310	584	1,913	4,794
Appenzell Rh.-Ext.	6,141	3,319	3,856	7,352
Appenzell Rh.-Int.	842	1,513	214	2,421
St-Gall	27,237	14,185	12,060	30,300
Grisons	9,092	4,228	5,244	12,000
Argovie	23,767	11,658	14,094	22,150
Thurgovie	11,024	4,644	10,609	8,142
Tessin	11,180	710	6,000	10,000
Vaud	14,663	2,075	17,487	20,428
Valais	6,045	2,957	2,232	11,587
Neuchâtel	4,621	656	8,866	3,599
Genève	6,268	500	5,237	5,827

Votation du 23 novembre. Autre statistique.

Ci-dessous le rang des cantons classés d'après les meilleurs résultats exprimés en $\frac{\circ}{\circ}$ du total des *oui*.

1. Tessin, 95,0. — 2. Genève, 92,0. — 3. Schaffhouse, 91,5. — 4. Bâle-Ville, 89,7. — 5. Vaud, 87,6. — 6. Neuchâtel, 87,6. — 7. Fribourg, 86,1. — 8. Berne, 82,7. — 9. Lucerne, 80,7. — 10. Zurich, 79,5. — 11. Schwytz, 77,5. — 12. Zoug, 74,4. — 13. Glaris, 72,6. — 14. Soleure, 71,8. — 15. Bâle-Campagne, 71,6. — 16. Thurgovie, 70,4. — 17. Grisons, 68,3. — 18. Argovie, 67,1. — 19. Valais, 67,1. — 20. St-Gall, 65,8. — 21. Appenzell-Ext., 64,9. — 22. Uri, 64,2. — 23. Obwald, 62,6. — 24. Nidwald, 58,7. — 25. Appenzell Int., 36,8.

Ecoliers-électeurs. — Les générations futures de la petite ville de Faremoutiers seront dressées aux joies du scrutin dès leur jeune âge. Un « pompier honoraire » de la commune vient de lui léguer le capital nécessaire pour créer tous les ans deux livrets de caisse d'épargne de vingt-cinq francs, destinés « à l'élève (jeune fille et jeune garçon) qu'on aura reconnu le plus poli de la ville. » Les candidats, suivant la volonté du donateur, seront choisis par leurs camarades, qui voteront au scrutin secret.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. *Délégués au synode.* Voici la liste des délégués du Jura bernois au synode scolaire pour la période qui commencera en 1903 :

Bienne : 1. Heimann Arn, prof. au gymnase, Bienne. 2. Anderfuhren Christian, instituteur, Bienne. 3. Tanner Henri, chapelier, Bienne. 4. Juillerat Martin, négociant, Bienne. 5. Probst Oswald, négociant, Bienne. — Neuveville : Dr Landolt J.-F., inspecteur des écoles secondaires, Neuveville. — Courtelary : 1. Locher Albert, préfet, Courtelary. 2. Gylam Albert, inspecteur, Corgémont. 3. Béguelin César, instituteur, Tramelan. — St-Imier : 1. Vacat. 2. Frossard Camille, directeur, St-Imier. 3. Meyrat Henri, pasteur, Renan. — Tavannes : 1. Brand Jules, meunier, Tavannes. 2. Bueche Albert, instituteur, Court. — Moutier : 1. Romy Célestin, instituteur, Moutier. 2. Périllard Charles, professeur, Moutier. — Delémont : 1. Gobat Henri, inspecteur, Delémont. 2. Mouttet Eugène, préfet, Delémont. — Bassecourt : Jobin Justin, curé, Boécourt. — Laufon : Cueni Pierre, président du tribunal, Laufon. — Franches-Montagnes : 1. Beuret Paul, curé, Breuleux. 2. Péquignot Ernest, avocat, Saignelégier. — Porrentruy : 1. Braun Charles, curé, Porrentruy. 2. Barthe Joseph, instituteur, Bressaucourt. 3. Koby Frédéric, recteur, Porrentruy. — Courtemaître : 1. Boinay Joseph, avocat, Porrentruy. 2. Chatelain Gonzalve, inspecteur, Porrentruy.

Synode scolaire bernois. — Le synode scolaire bernois s'est réuni, le 29 novembre, à Berne dans la salle du Grand Conseil. C'est le Dr Mürset qui présidait l'assemblée. En ouvrant la séance, M. le président rappelle la mémoire des membres du synode décédés depuis la session précédente. Ce sont MM. Ritschard, inspecteur des denrées alimentaires à Oberhofen, Flückiger, instituteur à Berne, Wanzenried, maître secondaire à Gross-Höchstetten, Haldimann, agriculteur à Eggwil, Mercerat, directeur des écoles à Sonvilier.

Le comité du synode est chargé de l'examen et de l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le rapport administratif du comité a l'approbation de l'assemblée qui, sur la proposition de M. Bürki, décide de reprendre, en 1903, l'étude de la question des tâches à domicile.

On aborde ensuite la motion Wittwer de Langnau, qui demande que les instituteurs soient tenus de recommander aux jeunes gens et aux jeunes filles quittant l'école d'entrer dans une société mutuelle en cas de maladie. M. Wyss, recteur du gymnase de Bienne, rapporte au nom du comité et propose de ne pas prendre la motion en considération. M. Wittwer soutient énergiquement son idée et recommande l'assurance en cas de maladie, comme une des questions sociales les plus urgentes. La caisse cantonale des malades compte 128 sections dont une seule dans le Jura, à Delémont ; il importe de lui procurer de jeunes recrues qui populariseront son influence et étendront ses bienfaits. Une cotisation mensuelle de 70 centimes, assurant une indemnité de 1 franc par jour de maladie, pourrait même être déjà payée par les élèves des écoles si la caisse cantonale arrive à abaisser à quatorze ans l'âge d'entrée dans cette association.

L'opinion de M. Wittwer est soutenue par MM. Jordi, maître secondaire à Klein-Dietwil, le Dr Ganguillet à Berthoud, Ammann, pasteur à Lotzwil, Roth, pasteur à Eriswil. M. le pasteur Ammann ayant présenté une rédaction un peu différente de celle de M. Wittwer, c'est la première qui est adoptée par l'assemblée. Elle est formulée ainsi : « Le synode scolaire reconnaît qu'il est utile que les élèves quittant l'école soient encouragés à entrer aussi vite que possible dans une société d'assurance en cas de maladie. » Cette décision sera portée à la connaissance de la Direction de l'instruction publique qui pourra la communiquer

au corps enseignant, aux pasteurs par le moyen de la *Feuille officielle scolaire*. Sur la proposition de M. Ganguillet, médecin à Berthoud, il est aussi décidé d'introduire dans le livre de lecture quelques morceaux relatifs aux divers modes d'assurance.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la motion Martig, relative à l'introduction, à titre facultatif, de l'écriture droite dans les écoles.

M. le Dr Mürset, qui rapporte au nom du comité, se fait remplacer à la présidence par M. Gylam, vice-président. M. Mürset, en se basant sur des expériences faites à Zurich, propose de ne pas prendre la motion en considération. Il est appuyé par le Dr Ganguillet et par M. Mühlethaler. Mais après avoir entendu le motionnaire et quelques partisans d'une certaine liberté quant au choix du système d'écriture, comme MM. Rätz à Radolfingen, Rufer à Nidau, Gobat à Delémont, le comité du synode se déclare en principe d'accord avec la proposition Martig, qui est adoptée par 40 contre 38 voix. La motion Martig demande à la Direction de l'instruction publique de bien vouloir engager le corps enseignant à faire des essais prolongés pendant plusieurs années avec l'écriture droite et de communiquer les résultats obtenus à l'autorité supérieure.

M. Schneider, maître secondaire à Langenthal, lit une pétition du synode du cercle de Berthoud, demandant une enquête sur les causes de l'infériorité du canton de Berne dans les examens de recrues. Le rapporteur propose de demander au conseil exécutif la nomination d'une commission de 18 membres (3 par région) chargés de faire une enquête dans toutes les écoles qui ont dix points et plus dans la dernière statistique des examens de recrues. Le Jura compte, croyons-nous 132 écoles de ce genre et l'ancien canton, 118.

Avant de se séparer, l'ancien synode exprime le vœu que le nouveau synode ait en janvier prochain une première réunion constitutive pour nommer le bureau.

Des remerciements sont ensuite votés par l'assemblée au Dr Mürset, le dévoué président, qui a décliné une réélection. Ces remerciements sont renouvelés au dîner très bien servi à l'hôtel de la Cigogne, où se sont rencontrés avec la majorité des délégués allemands un bon nombre de Jurassiens des districts de Courtelary, Neuveville, Moutier, Laufon et Delémont.

M. le Dr Gobat, Directeur de l'instruction publique, n'assistait pas à la séance; il était retenu à Bâle, où s'est tenue pendant deux jours la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

La votation du 23 novembre. — Le canton de Berne est en bon rang parmi les états confédérés ayant accepté l'article constitutionnel qui prévoit des subsides fédéraux à l'école primaire suisse. D'après les journaux politiques, la proportion des acceptants est la suivante en % : Genève 92.7, Schaffhouse 91.5, Bâle-Ville 89.7, Neuchâtel 87.6, Berne 82.6, Lucerne 80.7, Zurich 79.5, Schwitz 76.6, Glaris 72.6, Soleure 71.8, Bâle-Campagne 71.5, Thurgovie 70.4 pour cent¹.

Dans le canton de Berne, tous les districts ont adopté le nouvel article 27 bis. Les conseillers nationaux du Jura bernois MM. Gobat, V. Rossel, Locher, Joliat, Daucourt, Choquard avaient adressé à leurs électeurs un appel qui a contribué, pour une grande part, à l'adoption de l'article dans le Jura catholique. Le Grand Conseil bernois avait décidé par 171 voix contre 17 d'adresser un appel au peuple pour lui recommander le projet fédéral. Plusieurs députés jurassiens ont voté contre l'appel au peuple; ce sont MM. Albrecht, Boinay, Burrus, Cortat, Elsässer, Grandjean, Henzelin, Péquignot et Reimann. MM. Burrus et Cortat ont envoyé aux journaux une déclaration par laquelle ils recommandaient les subventions scolaires, leur vote ne devant être interprété que dans le sens d'une évitation de dépenses par l'Etat, l'impression et l'expédition d'un appel aux électeurs leur paraissant inutiles et superflues.

¹ Voir plus haut.

Les communes jurassiennes qui ont adopté l'article à l'unanimité des suffrages exprimés sont : Seleute, Loveresse, Romont et Diesse.

Les communes qui l'ont rejeté sont :

District de Delémont : Montsevelier, Roggenbourg, Soyhières, Vermes et Vicques.

District de Porrentruy : St-Ursanne, Bure, Buix, Alle, Coeuve, Réclère, Roche d'Or, Courtedoux, Fahy, Grandfontaine.

District de Laufen : Brislach, Neuzlingen, Wahlen.

District de Moutier : Genevez.

District des Franches-Montagnes : Les Bois, Epauvillers.

Toutes les communes des districts de Bienne, Neuveville, et Courtelary fournissent une majorité d'acceptants.

Au taux d'une subvention de 60 centimes par tête de population, le canton de Berne recevra plus de 300 000 francs. Il en faudrait déjà 100 000 annuellement, pendant une période de vingt ans, pour organiser sur des bases sérieuses une caisse de retraites pour les instituteurs invalides, ainsi que pour les veuves et orphelins d'instituteurs. On sait que la réorganisation des Ecoles normales jurassiennes est depuis longtemps à l'ordre du jour et ne pourra être réalisée qu'au moyen de subsides financiers assez importants.

H. GOBAT.

VAUD. — Lausanne. La Commission scolaire a décidé d'interdire les collectes faites par les élèves des classes primaires, dans le but d'offrir un cadeau à leurs maîtres et maîtresses.

Nous sommes d'accord avec cette mesure, mais, pour être juste, elle devrait être étendue, par qui de droit, aux établissements secondaires de Lausanne.

Yverdon. On se souvient, qu'au printemps dernier, une demande d'augmentation des traitements des institutrices et instituteurs primaires avait été formulée, si nous ne faisons erreur, par la Commission de gestion du Conseil communal.

Dans son message qui accompagne le budget 1903, la Municipalité d'Yverdon propose un plan d'augmentation de traitement des régents et régentes établi comme suit :

L'augmentation aurait lieu de cinq en cinq ans, en tenant compte des années de services dans le canton. Cette augmentation, toutefois, ne serait accordée que sur préavis de la Commission scolaire, et après discussion en séance plénière de la Municipalité et de la Commission scolaire réunies.

Les dépenses pour l'instruction publique, en 1903, sont budgétées à 107 480 fr. contre 81 918 fr. en 1897. Le personnel enseignant comptera, en 1903, sept régents, quinze régentes, deux maîtresses d'ouvrages, deux maîtresses d'écoles enfantines.

Dès l'année prochaine, l'enseignement ménager (cours de cuisine, de repassage, de blanchissage, d'économie domestique et d'hygiène) sera introduit dans la première classe de l'Ecole supérieure des jeunes filles.

Cudrefin. M. Henri Matthey, ancien notaire, décédé à Cudrefin, a légué une somme de 5000 fr. à la commune qu'il habitait, pour la création d'un *Fonds Matthey*, dont le revenu doit servir à stimuler ou à encourager l'instruction dans les écoles. — Puisse cet homme généreux trouver des imitateurs! E. S.

— **St-Prex.** — *Inauguration d'un nouveau bâtiment d'école.* Lundi 1^{er} décembre, les 184 élèves des classes primaires de St-Prex ont quitté l'ancienne maison d'école et sont entrés dans le nouveau collège, achevé depuis peu.

Le bâtiment neuf, dont le coût s'élève à plus de 100,000 fr. sans compter l'emplacement, comprend six salles vastes, spacieuses et bien éclairées. Quatre d'entre elles sont pourvues du matériel Mauchain ; la 5^{me} servira pour la couture et la 6^{me} en vue d'un prochain dédoublement.

Honneur aux communes qui ne craignent pas de s'imposer de lourds sacrifices pour la cause de l'instruction primaire!

F. M.

BERNE. — Le Comité central de la Société des instituteurs bernois tient à faire remarquer, à propos de notre article « La journée du 23 novembre » : « Que M. Dürrenmatt, conseiller national et ancien instituteur, ait jugé à propos de combattre les subventions scolaires, cela n'a étonné personne dans le canton de Berne ; c'est le contraire qui aurait paru drôle ; ce qui nous surprend, en revanche, c'est que l'*Educateur* rende toute la Haute-Argovie solidaire de l'énergumène d'Herzogenbuchsee. Les districts de la Haute-Argovie, comme du reste tous les districts du canton de Berne, ont formé une belle majorité d'acceptants. »

Après la *Schweizerische Lehrerzeitung*, nous avons simplement relevé un passage d'un article de la *Berner-Volkszeitung* et dit qu'une opposition directe n'existait que dans la Haute-Argovie. Nous avons constaté avec plaisir que la feuille démagogique n'a pas été suivie, puisque Berne a apporté un contingent de 43 000 oui. C'est tout. Il n'y a dans notre article ni insinuations, ni machinations d'aucune sorte. Nous avons été les premiers à reconnaître ce que les Bernois ont fait pour la cause des subventions scolaires¹. Est-il nécessaire de rappeler la mémoire de feu le conseiller fédéral Schenk, de MM. Gobat, directeur actuel de l'instruction publique, Stucki, Grünig, Lüthi, Jost, H. Gobat, Möckli, etc ?

Réjouissons-nous ensemble du résultat obtenu et voyons-y l'aurore d'un jour nouveau pour l'école populaire suisse.

— M. le pasteur Gempeler, directeur de l'Ecole normale des institutrices à Hindelbank, vient de donner sa démission.

BALE-VILLE. — Le Grand Conseil a voté en seconds débats une loi augmentant le traitement des maîtres secondaires.

Bibliographie.

Clément Rochard. Roman de mœurs politiques suisses, par Virgile Rossel. Payot & Co, libraires-éditeurs.

Pour un livre original, c'est un livre original ! Il sort tout à fait de la banalité. L'auteur a voulu dépeindre les mœurs politiques de la Suisse française, et, quoique la scène se passe à *Combeville*, — un vingt-troisième canton, — Vaudois, Genevois, Neuchâtelois ou Valaisans peuvent y retrouver sans peine leurs coutumes et leurs habitudes électorales.

Clément Rochard, le héros du livre, est le type de l'homme politique qui, parti d'assez bas, « est arrivé par la souplesse de son ambition et la décision de son esprit » à l'une des premières places du gouvernement. Intègre et droit, très populaire, chef du parti radical — le plus puissant à Combeville — il est parvenu au faite des honneurs. Un candidat qu'il patronne est sûr d'être élu ; un projet, appuyé par lui a toutes chances de réussir. — Mais la médaille a son revers ; il y a des ombres au tableau : « homme public, chose publique ! On appartient à tous sauf aux siens. La politique dévore la vie de ceux qui s'y livrent. Plus d'intérieur, plus de repos, plus rien ». L'épouse est délaissée ; les fils tournent mal, faute d'une main virile pour les diriger ; la fortune s'en va, peu à peu fondue par les prodigalités obligées. Au premier revers, à la première accusation, les amis vous abandonnent, « cédant à cette terreur et cette horreur tout helvétiques du soupçon ».

A côté de la figure de Clément, il en est d'autres non moins intéressantes : sa fille *Cécile* ; *Martin Franc*, conseiller national à 29 ans, le seul qui reste vraiment fidèle à Rochard lorsqu'un injuste soupçon l'atteint ; le bon docteur *Valrey*, l'un des chefs du groupe socialiste, rêvant pour les faibles et les déshérités un avenir meilleur. Quelques personnages amusants : l'infatigable quémandeur *Hollard* ; le préfet *Vassier*, ami de la Muse, conseillant pour se garantir de l'influenza :

¹ Voir *Educateur* du 11 octobre 1902.

« Un bon gilet
De Dézaley. »

Une intrigue amoureuse qui finit bien ; plusieurs scènes drôlatiques : le discours rentré de M. Bouille, la dispute de Berlst dit Coude en l'air avec les gendarmes, permettent d'arriver sans fatigue au bout des 355 pages dont se compose le volume.

En somme, *Clément Rochard* est un ouvrage charmant, très bien écrit, et dont les scènes sont prises sur le vif. Chacun éprouvera du plaisir à le lire.

F. MEYER.

Les Enfants. Poésies par Charles Fuster. Payot et Cie, Editeurs.

Je plains ceux pour qui la poésie n'a point de voix, car ils ne connaîtront jamais la plus douce, la plus subtile des voluptés. C'est cependant si simple d'aimer les vers lorsqu'ils sont signés de Charles Fuster, le poète du cœur et de l'âme, celui d'entre nos compatriotes qui sait le mieux faire vibrer la corde poétique ! Lisez « Les enfants » ; vous y trouverez des perles de délicatesse d'un prix inestimable... Je ne puis m'empêcher de citer ces vers qui chantent à mon oreille depuis que je les ai lus :

Et, tout à coup, Bébé sent là, sous sa menotte,
Quelque chose qui bat, tantôt avec lenteur,
Tantôt plus fort, et qui palpite, et qui sanglote ;
De le sentir blessé, Bébé trouva son cœur.

N'est-ce pas que c'est charmant, que c'est simple, que c'est... bien ça ?

Voilà tout Charles Fuster : beaucoup de délicatesse, beaucoup, beaucoup de cœur, une inspiration toujours élevée, de la poésie et de la vraie. Ch.-Gab. M.

Nos bonnes gens. — Contes et nouvelles, par Ch.-Gabriel Margot et Henry Croisier. — Payot et Cie, éditeurs, Lausanne. 3 fr.

Nous avons déjà recommandé à nos lecteurs ce volume, lors de sa mise en souscription. Disons, pour commencer, que cet ouvrage est imprimé avec un soin et un fini qu'on ne rencontre que rarement dans nos publications romandes. C'est une condition de plus de succès, car, de nos jours, le côté matériel d'une œuvre littéraire a aussi sa valeur. Ce premier livre de MM. Margot et Croisier nous paraît heureux. Nous regrettons une seule chose : leur collaboration. Nous aurions infiniment mieux aimé voir paraître une œuvre séparée de chacun des deux jeunes auteurs, œuvre dans laquelle nous aurions pu découvrir leurs personnalités littéraires respectives. Car, les contes n'étant pas signés, il est impossible, à moins d'être au courant, de se créer une opinion particulière sur chacun d'eux.

La quintessence de ce livre est incontestablement la nouvelle de M. Croisier, *Cœur de mère*, qui en occupe à elle seule un tiers. Aucune mère, quelque peu sensible, ne lira ce récit jusqu'au bout sans verser quelques larmes. C'est l'histoire d'un de ces pauvres orphelins que l'autorité communale fait miser. Il a le bonheur de tomber entre les mains de braves gens qui s'y attachent comme s'il eût été leur propre enfant. Mais, après plusieurs années de bonheur, la misère entre dans ce ménage et il faut quitter la commune pour chercher de l'ouvrage ailleurs. Au moment du départ, le syndic, un de ces cœurs de pierre, refuse de laisser partir l'enfant avec ses maîtres. Les quelques semaines d'angoisse que passe cette mère adoptive, renvoyant de jour en jour le départ pour retarder l'heure cruelle mais inévitable de la séparation, sont décrites d'une façon poignante.

A côté de cela, il y a pour satisfaire tous les goûts. M. Margot nous raconte l'histoire d'une cure à la Cupidon imaginée par un docteur Vieuxtemps, qui est fort attrayante ; les aventures d'un gendarme — grand homme et futur brigadier, s'il vous plaît ! — qui habite un petit collège (*sic*) de campagne, que l'auteur paraît fort bien connaître... etc. Les enfants même trouveront de quoi les intéresser dans *Souvenir* et *Mon jardin*.

Nos bonnes gens fait un joli cadeau d'étrennes : livre récréatif, bon marché et se présentant sous une couverture attrayante.

Paul-E. MAYOR.

PARTIE PRATIQUE

ÉCOLE ENFANTINE

Les récits.

La réponse à la première de nos questions : « Quel doit être le rôle du récit à l'école enfantine », nous a été donnée d'une façon très claire et très précise dans l'*Educateur* du 29 novembre.

Nous savons maintenant ce que nous pouvons attendre du récit ; nous savons qu'en racontant des histoires nous pouvons captiver l'enfant, l'intéresser, fixer son attention, orienter son esprit vers ce qui est bien et beau et peupler son imagination d'images gracieuses, saines et justes. Tout, dans le récit, a sa valeur éducative et mérite d'être pris en considération.

Ce but multiple exige donc que nous mettions tout en œuvre pour l'atteindre. Mais comment l'atteindrons-nous ou plutôt que faut-il raconter pour cela ? Voilà la question que nous ne manquons pas de nous poser et dont l'importance est à l'ordre du jour.

Nous voulons bien raconter, raconter même plus souvent que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant, mais où trouver des récits tels que nous les voudrions ?

Si la littérature abonde en récits enfantins, elle n'excelle pas toujours dans ce domaine. Tel récit, très intéressant, ne pourrait être raconté aux enfants parce qu'il risquerait de fausser leur jugement ou de tromper leur imagination, et tel autre, quoique plein de détails instructifs ou de leçons morales, est si dépourvu d'intérêt qu'il ne saurait les captiver.

Où donc trouver des histoires destinées vraiment aux enfants, des histoires bonnes et intéressantes à la fois ?

Tant que nous ne possédons pas un bon, gros recueil, auquel nous puissions nous adresser chaque fois que nous le voulons, nous sommes obligées d'improviser les histoires que nous voulons raconter ou de les chercher à droite et à gauche dans les ouvrages qui nous entourent.

Mais bien souvent les ressources dont nous disposons sont peu nombreuses et plus d'une d'entre nous sent la nécessité de les augmenter.

Nous nous proposons, dans ce but, de publier une liste en faveur de laquelle nous demandons à nos lectrices de bien vouloir nous communiquer des titres de livres, journaux ou autres où nous pourrions puiser des récits ou des idées.

De plus, nous ouvrons un petit concours auquel nous engageons vivement nos collègues à prendre part et dont nous offrirons le premier prix au plus joli *conte inédit*, et le second à la meilleure *adaptation ou traduction*¹ qui nous parviendront. A côté de cela,

¹ Indiquer l'ouvrage d'où le récit est tiré.

nous publierons, à titre collaboratif, quelques-unes des histoires qui nous sembleraient convenir le mieux. E. W.

P.-S. — La Rédaction recevra les travaux jusqu'à la fin de janvier.

SCIENCES NATURELLES

(Suite.)

Principales solanées.

La *morelle* (morelle noire et morelle douce-amère), le *datura* (pomme épineuse), la *jusquiame*, la *belladone*, la *tomate*, le *tabac*, le *piment des jardins* (poivron), l'*aubergine*, le *lyciet*, etc., appartiennent à la famille des *solanées* famille dangereuse dont quelques espèces (pomme de terre, tomates, aubergines) sont comestibles. Il est donc utile d'apprendre à reconnaître quelques-unes des plus vénéneuses de ces plantes pour éviter, à l'occasion, de graves accidents.

Belladone. Chaque année on déplore l'empoisonnement de quelques enfants par la belladone ; cette plante a des baies assez semblables à des cerises et qui tentent la gourmandise. Son aspect est celui d'un petit arbuste rameux, bien que ce soit une plante herbacée, puisque ses parties aériennes meurent en automne. Elle croît dans les montagnes, dans les bois (comme dans le Jura), fleurit en juillet et en août et mûrit jusqu'en octobre. Ses rameaux bien feuillés supportent en même temps des boutons fleuris, des fleurs, des fruits demi-mûrs et des fruits mûrs, ces derniers faciles à distinguer des cerises parce qu'ils restent entourés d'un calice fleuri et qu'ils ne renferment pas de noyau. Puis, l'aspect général de la plante, son odeur nauséabonde lorsque elle est en fleurs, empêchent qu'on la confonde avec un cerisier. *Contre-poison* : vomitifs énergiques, boissons acidulées, frictions avec du vinaigre, lutter contre l'engourdissement.

Datura. — La *pomme épineuse* est reconnaissable à sa longue et blanche floraison en entonnoir, à ses fruits hérissés de piquants. *Contre-poison* : voir *belladone*.

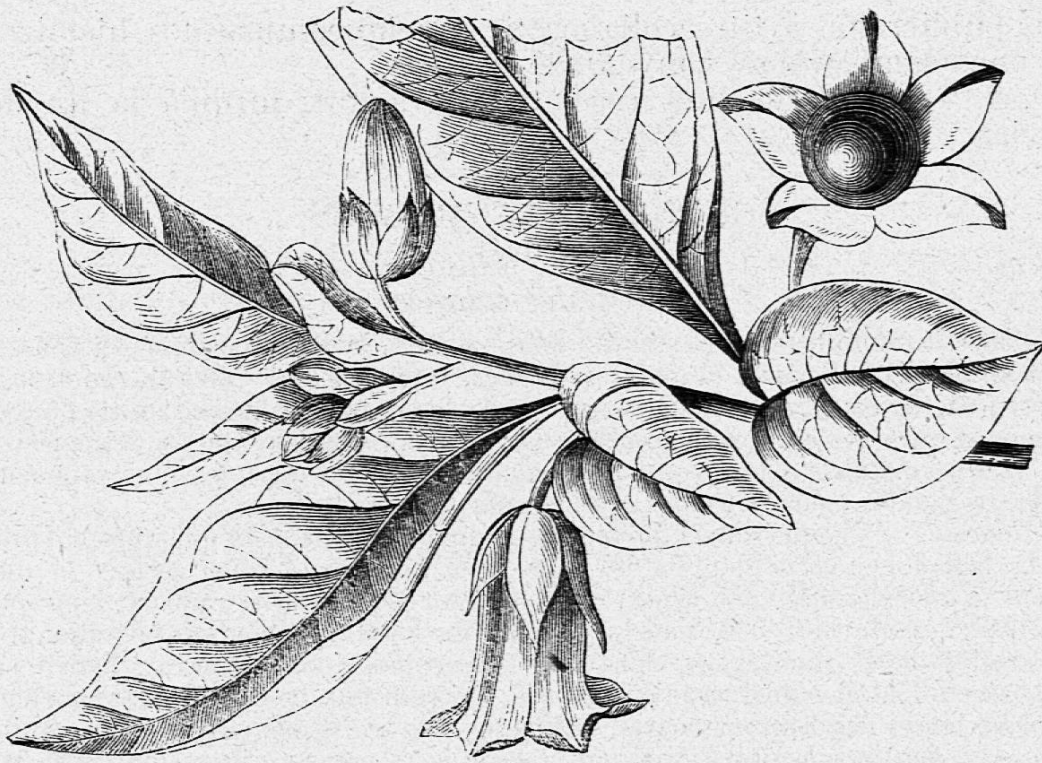
Jusquiame. — Se reconnaît à ses feuilles épaisses, découpées en lobes, à sa floraison, veinées de jaune et de violet sale. *Contre-poison* : voir *belladone*.

Tabac. — C'est une plante cultivée qui donne lieu à un commerce important. On le cultive en Suisse dans les cantons de Vaud, Fribourg, Argovie, Valais, Tessin et Grisons. Les villes de Vevey, Grandson, Yverdon et Payerne ont des fabriques de tabac et de cigares. — C'est un grand et beau végétal dont les larges feuilles séchées, puis hachées ou roulées ont des propriétés légèrement narcotiques qui les font apprécier sous la forme de cigares, cigarettes, tabac à fumer, tabac à priser, etc. Le tabac n'étant ni utile, ni avantageux au corps humain, il est bon de s'en abstenir ; son abus est dangereux.

Les principes vénéneux et actifs des solanées sont utilisés par la médecine et, employés à petites doses, rendent de grands services comme calmants. Il va de soi qu'il ne faut s'en servir que suivant l'ordonnance d'un médecin.

RÉSUMÉ.

Les pommes de terre ne sont ni des fruits ni des raisins, mais des renflements tuberculeux des branches souterraines. Ces tubercules sont pourvus d'une riche provision de nourriture et possèdent de nombreuses places de bourgeons d'où jaillissent, au printemps, des nouveaux jets qui se nourrissent, jusqu'à ce qu'ils aient des racines, de la matière contenue dans les tubercules. Dans les caves, ces jets (germes) deviennent très longs mais restent pâles et sans feuilles : les feuilles vertes ne pouvant accomplir leurs fonctions qu'à la lumière et étant, par conséquent, inutiles tant que la plante, dans la cave sombre, pourra se nourrir de la substance des tubercules. La disposition des *branches aériennes* est remarquable :



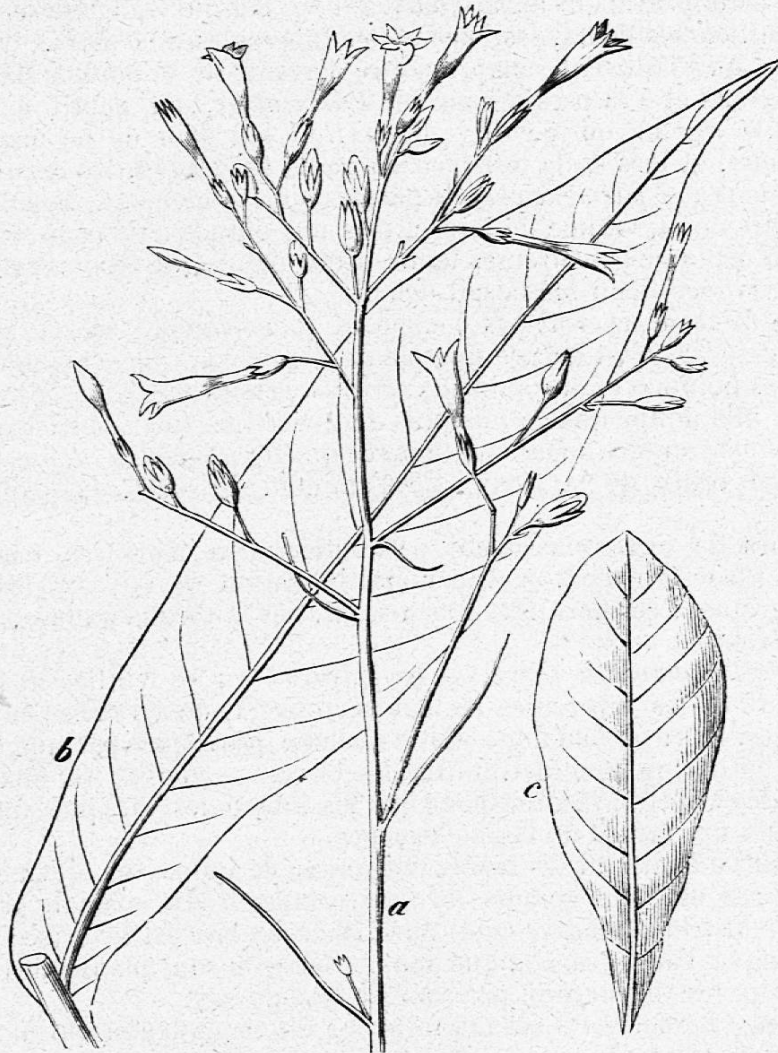
Belladone.



Datura (pomme épineuse).

elles sont garnies de feuilles étalées, pennées, ridées, entre les folioles desquelles s'intercalent de petites feuilles imparfaites, ridées aussi, particulièrement à l'état jeune, cela pour protéger la plante contre une trop forte évaporation et la préserver de la sécheresse.

La *floraison* est hermaphrodite, complète, a la forme d'une ombelle. Chaque fleur a un calice persistant à cinq sépales, une corolle en forme de roue à



Tabac.

cinq pétales, cinq étamines et un pistil qui deviendra une baie renfermant des graines.

La morelle noire, la douce-amère, la belladone, le datura, la jusquiame, le tabac, la tomate, etc., appartiennent à la famille des *solanées*, plantes qui renferment dans quelques-unes de leurs parties ou dans toutes leurs parties un suc aqueux, vénéneux. La pomme de terre renferme dans toutes ses parties sauf dans les tubercules mêmes, un poison connu sous le nom de *solanine*.

Les poisons narcotiques se combattent par des vomitifs, des boissons acidulées, des frictions de tout le corps (épine dorsale surtout) au vinaigre, en luttant aussi contre l'engourdissement qui envahit le malade.

(En partie d'après Stucki).

HISTOIRE ET CULTURE DE LA POMME DE TERRE. — Les pommes de terre sont originaires du Chili et du Pérou. Elles furent apportées en Europe par les navi-

gateurs espagnols et portugais qui visitèrent ces contrées à la suite de la découverte de l'Amérique. L'amiral Francis Drake, lors d'un voyage qu'il fit aux Etats-Unis, en 1586, la rapporta en Angleterre, d'où sa culture se répandit peu à peu dans toute l'Europe ; en 1730, on la cultiva à Berne. Elle était déjà connue dans divers pays lorsqu'on commença à la cultiver en France, sous le règne de Louis XVI (fin du XVIII^{me} siècle) mais non sans peine : on avait des préventions contre cette plante qui appartenait à une famille dangereuse. Puis ayant utilisé les feuilles, les fleurs, les baies et les tubercules non mûrs, il s'en suivit des maladies qui faillirent compromettre l'avenir de la pomme de terre. Mais, grâce aux travaux et à la persévérance de *Parmentier*, on apprit à mieux connaître cet utile végétal, on le cultiva mieux, on eut soin de ne manger que les tubercules mûrs, et lors de la terrible famine de 1470-1472, les derniers préjugés qui s'attaquaient aux *parmentières* disparurent complètement. Depuis cette époque la culture de la pomme de terre a pris une grande extension, et grâce à elle on n'a plus à déplorer les affreuses famines qui désolaient trop souvent nos contrées lorsque la récolte du blé faisait défaut.

La pomme de terre ne croît pas seulement dans chaque sol et sous presque toutes les latitudes, c'est encore une plante d'un riche rapport employée pour la nourriture des hommes et des animaux. Ses propriétés nutritives peuvent s'indiquer ainsi : elle donne quatre fois plus de nourriture que le blé, mais, au fond, elle est réellement moins nourrissante parce qu'elle renferme moins de matière azotée. On en retire de la fécule, de l'amidon, du sucre, du sirop et aussi de l'eau-de-vie.

Les pommes de terre réussissent particulièrement dans les terres légères, sablonneuses ; leur propagation et leur multiplication se fait par les tubercules ou par les graines ; ces dernières fournissent, dès la seconde année, des variétés souvent préférables.

Maladies de la pomme de terre. — La *frisure* (?) : les feuilles se rétrécissent, se recoquillent et les tubercules restent savonneux, désagréables au goût parce qu'ils n'ont pas mûri ou mal mûri. Cette maladie, provoquée par une température trop humide ou par un trop fort fumage des terres, se combat par l'extraction des plantes malades avant la récolte, pour que les tubercules attaqués ne se mélangent pas à ceux qui seront de bonne semence.

Le *rotz* (morve ?) atteint les tubercules qui se décomposent, deviennent mucilagineux, jaunes et forts comme du beurre rance. Cette maladie provient d'un champignon (*clostridium butyricum*) dont la croissance est favorisée par l'humidité et le manque d'acide carbonique dans la terre où sont plantés les tubercules ; on la combat par le drainage et par un fort labour.

La *pourriture herbacée* (?) est produite par un champignon qui moisit les parties herbacées de la plante. On combat ce parasite en répandant, au moyen d'une pompe, sur les feuilles malades, la préparation connue sous le nom de *bouillie bordelaise* et qui est composée en majeure partie de sulfate de cuivre (vitriol), de chaux vive et d'eau (s'emploie aussi contre le *mildiou*).

La *croûte ou teigne* qui forme sur les tubercules des protubérances ou croûtes superficielles, ou des enfoncements en forme de bols, provient de différentes bactéries.

EXERCICES.

DICTÉES : à choisir dans un des paragraphes de la leçon de choses.

COMPOSITION : La pomme de terre. — La récolte des pommes de terre. — Les *solanées*. — La belladone. — Quelques plantes vénéneuses narcotiques ; leurs contre-poisons. — Le tabac, etc., etc.

ECONOMIE DOMESTIQUE (filles). La pomme de terre au point de vue alimentaire : ce qu'on en retire ; comment on l'accommode. — Les poisons narcotiques ; soins à donner en cas d'empoisonnement par la belladone, le datura, la jusquiame. — Les féculs ; l'amidon ; usages.

LECTURES : Gobat et Allemand : La pomme de terre. — La belladone. — Renz : La pomme de terre. — Dussaud et Gavard (cinquième édition) degré supérieur : Les plantes alimentaires. — (sixième édition) degré supérieur : Parmentier et la pomme de terre. — Les plantes vénéneuses.

DESSIN : Une feuille de pomme de terre stylisée ou non. — Une fleur de datura stylisée, servant de motif à une bande décorative, etc.

ECRITURE : étude des lettres bouclées et des lettres de hauteur différente : grosse : belladone ou le datura ; moyenne : la belladone, poison violent ; fine : le datura et la belladone, poisons violents. M. MÉTRAL.

COMPTABILITÉ

La Municipalité de C. a fait construire, dans l'intérieur du village, un égoût sur une longueur de 104 m. Calculer le prix de revient de ce travail. Le creusage a été payé 0 f. 60 le m. courant. Les tuyaux en ciment, 20 cm., 2 f. 50 franco gare. Transport sur place, 4 charrois à 2 f. Posage des dits à 0 f. 30 par m., main d'œuvre et fournitures. Il faut compter en plus $\frac{1}{2}$ journée de maçon à 4 f. 50 et 25 kg. de ciment à 3 f. 40 le q. pour remettre en état une canalisation coupée par l'égoût. Enlèvement des déblais : 3 charrois à 4 f., plus 1 journée d'ouvrier à 3 f.

Prix de revient d'un égoût.

DÉPENSES

	F.	C.
Creusage 104 m. à f. 0,60	62	40
Tuyaux 104 m. à f. 2,50	260	
Transport 4 charrois à f. 2	8	
Posage 104 m. à f. 0,30	31	20
$\frac{1}{2}$ journée à f. 4,50	2	25
25 kg. ciment à f. 3,40 le q.	0	85
3 charrois à f. 4	12	
1 journée d'ouvrier	3	
Prix de revient f.:	379	70

J. BAUDAT.

CHANT

Le pays natal.

(Chœur à 3 voix égales.)

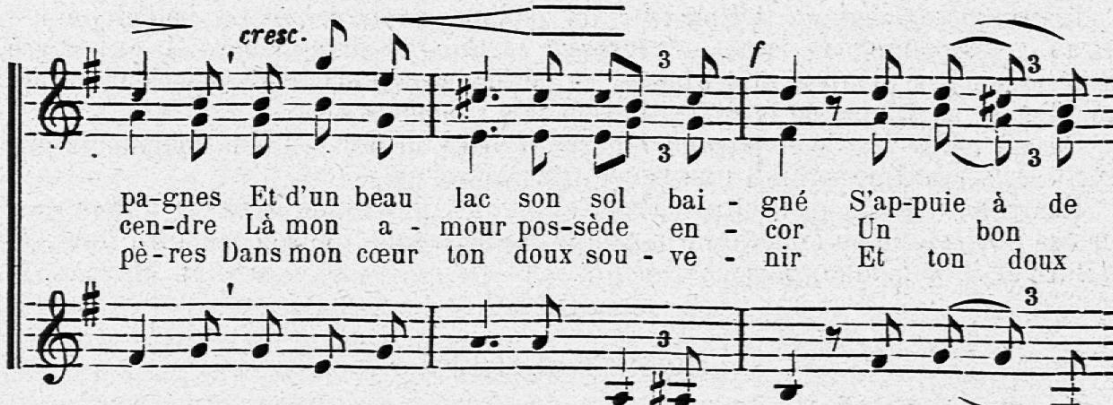
Paroles de A. VINET.

Musique de JAMES JUILLERAT.

Moderato, sans lenteur.

1. Il est un pa - ys for - tu - né, Un doux ciel rit à ses cam-
 2. Là mon en - fance a pris l'es - sor, De mon a - ïeul là dort la
 3. S'il faut, loin de toi me ban - nir, Je garde, ô ter - re de mes

cresc.



pa-gnes Et d'un beau lac son sol bai - gné S'ap-puie à de
cen-dre Là mon a - mour pos-sède en - cor Un bon
pè-res Dans mon cœur ton doux sou - ve - nir Et ton doux

DEMI-CHŒUR



blan - ches mon - ta-gnes Vraie i - ma - ge d'un pa - ra -
père u - ne mè - re ten - dre Que de char-mes tu ré - u -
nom dans mes pri - è - res Oui, je prie - rai pour tous tes

CHŒUR

acc.



dis, C'est mon pa - ys, C'est ma pa - tri - e Vraie i - ma - ge d'un
nis, O mon pa - ys, O ma pa - tri - e! Que de cha - mes tu
fils, O mon pa - ys, O ma pa - tri - e! Oui je prie - rai pour

rit.



pa - ra - dis, C'est mon pa - ys, C'est mon pa - ys.
ré - u - nis, O mon pa - ys! O mon pa - ys!
tous tes fils, O mon pa - ys! O mon pa - ys!

f